

L'érosion des côtes, argument pour modifier la loi littoral ?

En janvier, l'Assemblée nationale examinait des propositions d'amendements au sujet de la loi littoral. Entrée en vigueur il y a 31 ans, celle-ci nécessiterait des aménagements à cause de la montée des eaux qui menace les côtes. Si ces amendements n'ont pas été retenus pour l'heure, les principes fondamentaux de la loi sont questionnés. Le littoral bientôt urbanisé ? Cette décision conduirait vers une bétonisation qui inquiète. Espace à la fois délaissé et convoité, le littoral demeure jusqu'à présent préservé. Mais ce gel des territoires ne convient pas à tous. Un des arguments des députés bretons et normands qui ont proposés ces amendements serait que les constructions consolideraient les côtes menacées par l'érosion. Quel changement en Corse, où on dénombre 802 kilomètres de côtes qui représente 14 % du littoral français et où parallèlement l'érosion impacte le versant oriental de l'île ?

Une pétition conduite par des écologistes a été relayée sur Internet, notamment par l'association U Levante. L'agence d'aménagement durable et d'urbanisme de la Corse, voit aussi d'un mauvais œil cette remise en cause de la loi, qui permettrait de construire en dehors de l'existant.

Les membres d'Action Littoral Corse s'étaient rendus en décembre à Bruxelles, afin de connaître les solutions proposées par l'Europe, pour lutter contre ce phénomène d'érosion littorale.

A-F.I.

03/03/17